

# ASPECTS DE L'OTAN

Série 1

N° 1

## L'OTAN et le Pacte de Varsovie – les forces en présence

L'OTAN est une alliance défensive. Son dispositif militaire repose sur le principe du maintien de moyens de défense adéquats pour décourager l'agression et, en cas d'échec de la dissuasion, pour préserver l'intégrité territoriale de ses membres. C'est sur le dispositif militaire de l'Union soviétique et de ses alliés du Pacte de Varsovie<sup>1</sup> que l'OTAN fonde son évaluation quantitative et qualitative des forces qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de cette double mission.

Le dispositif militaire du Pacte de Varsovie, et en particulier celui de l'Union soviétique, continue de dépasser très largement les besoins légitimes d'une sécurité défensive. Malgré un ralentissement de sa croissance économique au cours des dernières années, l'Union soviétique affecte encore entre 11 et 13 % de son produit national brut aux dépenses militaires, qui augmentent chaque année de 4 à 5 % en termes réels, et elle consacre, dans son budget de défense, une part beaucoup plus importante que l'Ouest aux investissements dans le domaine des armements et du matériel.

Ayant accordé ce degré élevé de priorité aux dépenses militaires, le Pacte de Varsovie a considérablement amélioré, en qualité comme en nombre, toute la variété de ses moyens militaires. Ce développement systématique, auquel il apporte tous ses soins, l'a doté de forces modernes redoutables, bien organisées et bien équilibrées, capables de mener des opérations offensives aussi bien que défensives, tant dans le domaine de la guerre conventionnelle que dans celui de la guerre chimique et nucléaire. La mise en service de nouveaux avions à bien plus grand rayon d'action et l'accroissement régulier de la flotte soviétique permettent à l'influence et à la puissance militaire soviétiques de s'exercer sur de vastes régions du globe.

---

<sup>1</sup> La conclusion du Pacte de Varsovie remonte au 14 mai 1955, avec la signature d'un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre huit Etats européens (Albanie, République démocratique allemande, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et URSS). L'Albanie a cessé de participer à ce traité en 1961 et l'a officiellement dénoncé le 12 septembre 1968. Le traité de 1955 renforce une série de traités bilatéraux d'aide mutuelle – dont beaucoup sont antérieurs au Pacte de Varsovie – qui engagent notamment les signataires à se porter mutuellement assistance sur le plan militaire; il est complété par une série d'accords entre l'URSS et ses alliés sur le statut de leurs forces. Cette série d'accords parallèles continuerait à lier les pays du Pacte de Varsovie à l'Union soviétique même si le Pacte venait à être dissous.

Les sections qui suivent examinent brièvement le dispositif militaire du Pacte de Varsovie et celui de l'OTAN dans les principales catégories de forces: nucléaires, terrestres, navales et aériennes. Les comparaisons numériques directes y sont évitées étant donné que toute évaluation des facteurs de puissance et de faiblesse dans chacun des deux camps doit tenir compte, non seulement des rapports nécessaires entre les forces défensives et offensives, mais aussi de facteurs moins quantifiables tels que le moral des troupes, les niveaux d'entraînement (domaine dans lequel l'OTAN conserve d'une manière générale un net avantage) et la qualité du matériel militaire (domaine dans lequel l'OTAN a vu peu à peu diminuer ces dernières années l'avantage marqué dont elle bénéficiait auparavant). En bref, l'alliance essentiellement défensive qu'est l'OTAN n'a pas besoin d'égaliser rigoureusement le Pacte de Varsovie homme pour homme et arme pour arme. Ce qu'il lui faut, ce sont des forces nucléaires et conventionnelles suffisantes pour maintenir une dissuasion efficace et préserver ainsi la paix.

### **Les forces nucléaires stratégiques**

Les forces nucléaires stratégiques se composent de trois éléments: les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), les missiles balistiques lancés à partir de sous-marins (SLBM) et les bombardiers lourds. Les forces nucléaires stratégiques de l'OTAN sont fournies principalement par les Etats-Unis, mais comprennent aussi un petit nombre de SLBM déployés par le Royaume-Uni. Dans l'ensemble, l'Union soviétique dispose d'un plus grand nombre de vecteurs, bien que les Etats-Unis ont actuellement davantage de têtes nucléaires. Cet avantage va d'ailleurs en diminuant à mesure qu'augmente le nombre de vecteurs à charges multiples à objectif indépendant déployés par l'Union soviétique. L'Union soviétique dispose d'un plus grand nombre d'ICBM, dont les plus modernes sont supérieurs à ceux des Etats-Unis, en particulier en terme de poids de largage. Elle dispose également de plus de SLBM, mais ceux des Etats-Unis ont un nombre de têtes nucléaires beaucoup plus important. Les Etats-Unis gardent un avantage substantiel en ce qui concerne le nombre des bombardiers stratégiques.

L'Accord SALT II<sup>2</sup> admet l'équivalence essentielle entre les forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique et viserait à la codifier. Aux termes de l'Accord SALT II, l'Union soviétique devrait réduire ses forces nucléaires stratégiques d'environ 250 missiles ou bombardiers et les Etats-Unis d'environ 30 missiles ou bombardiers avant la fin de 1981. L'Union soviétique pourrait continuer à augmenter le nombre de ses têtes nucléaires. Compte tenu des limites imposées par le Traité, l'on pourrait s'attendre à ce que les deux camps apportent des améliorations limitées à l'ensemble de leurs forces stratégiques nucléaires, mais l'équivalence essentielle continuerait d'être maintenue.

---

2 Au moment où ces lignes sont écrites, l'Accord SALT II n'a pas encore été soumis à la ratification du Sénat américain et reste sujet à réexamen, et éventuellement à renégociation par l'administration du Président Reagan.

## Forces nucléaires de théâtre

Au fil des années, le Pacte de Varsovie a constitué un vaste potentiel nucléaire, en expansion continue, qui menace directement l'Europe occidentale et présente une importance stratégique pour l'Alliance en Europe. Cette situation a été spécialement aggravée ces dernières années par les décisions de l'URSS de mettre en œuvre des programmes visant à moderniser et développer substantiellement ses moyens nucléaires à longue portée. On a ainsi vu, en particulier, l'URSS déployer le missile SS-20, système nettement plus perfectionné que les précédents en ce sens qu'il possède une précision, une mobilité et une portée accrues et qu'il est pourvu de charges multiples, et le bombardier Backfire, dont les performances sont bien supérieures à celles des autres avions soviétiques déployés à ce jour pour remplir des missions de théâtre. Au cours de cette période, alors que l'Union soviétique renforçait la supériorité de ses forces nucléaires de théâtre à longue portée (LRTNF) sur le double plan quantitatif et qualitatif, le potentiel des LRTNF occidentales est demeuré inchangé. En fait, ces forces vieillissantes deviennent de plus en plus vulnérables et ne comportent pas de systèmes de missiles nucléaires de théâtre à longue portée basés à terre.

Simultanément, les Soviétiques ont entrepris de moderniser et de développer leurs TNF à plus courte portée et ont beaucoup amélioré la qualité générale de leurs forces classiques, dans le même temps qu'ils augmentaient leur potentiel intercontinental et atteignaient à cet égard la parité avec les Etats-Unis.

Ces développements ont suscité de vives inquiétudes au sein de l'Alliance car, s'ils devaient se poursuivre, la supériorité soviétique dans le domaine des systèmes nucléaires de théâtre pourrait compromettre la stabilité acquise dans celui des systèmes intercontinentaux et porter atteinte à la crédibilité de la stratégie de dissuasion de l'Alliance en mettant en évidence les lacunes existant dans la panoplie des moyens nucléaires dont l'OTAN dispose pour riposter à l'agression.

Au cours de la réunion extraordinaire du 12 décembre 1979 des ministres des Affaires étrangères et de la Défense<sup>3</sup>, il a été décidé de moderniser les forces nucléaires de théâtre de longue portée en déployant en Europe 572 missiles américains basés à terre et dotés chacun d'une ogive nucléaire, de rechercher des moyens de limiter les systèmes américains et soviétiques terrestres de missiles nucléaires de théâtre à longue portée, de retirer 1.000 têtes nucléaires américaines et de réduire ainsi le nombre global des têtes nucléaires en Europe<sup>4</sup>, et d'aménager le déploiement des 572 nouveaux systèmes dans les limites de ce niveau réduit.

---

3 La France ne participa pas à la réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la défense.

4 Ce retrait a été achevé en 1980.

L'aspect des décisions du 12 décembre 1979 concernant la limitation des armements fait partie intégrante des efforts déployés par l'Alliance pour assurer à ses membres le maintien d'un même niveau de sécurité et rendre la situation stratégique entre l'Est et l'Ouest plus stable, plus prévisible et plus contrôlable à des niveaux d'armement réduits dans les deux camps.

L'adhésion à la décision sur la modernisation et sur la limitation des armements fut réaffirmée aux réunions ministérielles de Rome et de Bruxelles en mai 1981. Les ministres ont constaté qu'il demeure indispensable pour l'OTAN de maintenir des forces nucléaires puissantes, diversifiées et souples dans le cadre de la triade et d'assurer ainsi la dissuasion.

Devant l'accroissement des déploiements de LRTNF soviétiques, qui dans le cas des SS-20 dépassent le déploiement total de LRTNF prévu par l'OTAN, la modernisation des LRTNF de l'OTAN est plus indispensable que jamais et constitue la seule base réaliste d'une limitation parallèle des TNF. En conséquence, il a été convenu que l'OTAN poursuivrait son plan de modernisation des LRTNF selon le calendrier prévu, tout en s'efforçant de parvenir à des accords équilibrés, équitables et vérifiables de limitation de ces forces.

### **Forces terrestres**

La puissance de combat des divisions soviétiques auxquelles le Commandement allié en Europe doit faire face s'est considérablement accrue au cours des dix dernières années. L'accent a été mis en particulier sur la mobilité et la capacité d'opérer en tout terrain et de franchir les cours d'eau. L'un des aspects les plus importants de la modernisation des forces terrestres soviétiques a consisté à accroître l'artillerie conventionnelle (ainsi que l'équipement de ces forces au moyen de diverses armes nucléaires à usage tactique). L'équipement défensif pour la guerre chimique fait organiquement partie des unités terrestres jusqu'à l'échelon régiment et les troupes sont formées à l'usage de cet équipement au cours de nombreux exercices. On pense également que les forces du Pacte de Varsovie disposent de tout un stock d'armes chimiques modernes offensives et sont entraînées à les utiliser.

D'une manière générale, les forces terrestres soviétiques sont maintenues à un haut niveau opérationnel bien que leur entraînement souffre d'un excès de rigidité. Elles sont en mesure d'opérer efficacement au cours de manœuvres aussi bien limitées que de grande ampleur. L'armée de terre soviétique constitue donc une force de combat moderne, bien équipée, efficace et modernisée sans relâche. L'aspect peut-être le plus préoccupant du potentiel croissant des forces terrestres soviétiques réside dans leur capacité croissante de lancer une attaque avec moins de préparatifs et de poursuivre plus longtemps que dans le passé une telle attaque.

Des améliorations ont également été apportées ces dernières années aux forces terrestres de l'OTAN en Europe face à la modernisation des forces du Pacte de Varsovie, mais ces améliorations ont été plus lentes et, dans beaucoup de domaines, elles ont perdu l'avance technologique et qualitative

qu'elles avaient dans le passé. La standardisation d'une grande partie du matériel dans toutes les forces du Pacte de Varsovie confère à celles-ci un certain avantage bien que des mesures soient actuellement prises pour améliorer la standardisation et l'interopérabilité de l'équipement des forces de l'OTAN. Certaines particularités géographiques tendent également à favoriser le Pacte de Varsovie et à lui permettre de bénéficier de lignes intérieures pour ses communications, l'envoi de renforts et son réapprovisionnement logistique.

Parmi les caractéristiques qui sont moins favorables au Pacte de Varsovie, figure la supériorité qualitative que l'OTAN conserve dans certains domaines de l'équipement ainsi que dans le domaine de l'entraînement; le nombre d'heures de vol et l'expérience d'opérations à la mer notamment, sont considérablement moindres dans les forces du Pacte de Varsovie que dans celles de l'OTAN, bien que cet avantage souffre actuellement de la hausse importante du coût du carburant. En outre, la fiabilité de certaines forces non soviétiques du Pacte de Varsovie serait douteuse dans certaines circonstances.

### **Forces navales**

Au début des années 1960, la doctrine navale soviétique a subi un changement radical. Les forces navales, dont le rôle traditionnel avait été jusque-là limité à la défense des eaux territoriales soviétiques, furent transformées et dotées de moyens offensifs leur permettant d'être au service de la politique soviétique dans toutes les régions du monde. A cette fin, l'Union soviétique s'est lancée dans un programme de constructions navales impressionnant, lui permettant de mettre plus rapidement en service des types de navires de plus en plus perfectionnés. Elle s'est attachée avant tout à donner à ses forces navales la possibilité de projeter et de soutenir sa puissance militaire dans des régions éloignées du territoire national. A cet élément nouveau, il faut ajouter également le rôle joué à cet égard par la marine marchande soviétique.

La marine soviétique se compose de quatre flottes: la flotte du Nord, la flotte de la Baltique, celle de la mer Noire et celle du Pacifique. Chacune d'elles dispose de sa propre force aérienne composée d'avions d'intervention et de reconnaissance et d'avions anti-sous-marins avec, en plus, un certain nombre d'avions de transport. Presque tous les bombardiers soviétiques à moyen rayon d'action peuvent transporter des missiles anti-navires d'une portée d'environ cent milles nautiques. La présence de l'Union soviétique s'est grandement renforcée en Méditerranée avec son escadre méditerranéenne, mais celle-ci ne dispose pas d'une couverture aérienne suffisante. Une escadre de même importance est également présente en permanence dans l'Océan Indien. Toutefois, le nombre relativement réduit de bases navales dont la marine soviétique peut disposer en dehors de ses eaux territoriales, et le fait que son accès aux principales eaux océaniques est limité constituent une faiblesse majeure pour la marine soviétique. Les marines des autres pays du pacte de Varsovie sont peu importantes et principalement équipées pour des opérations amphibies ou à l'intérieur des eaux territoriales.

La situation géographique de l'OTAN et le fait qu'elle est économiquement dépendante de la liberté des mers pour une grande partie de son commerce essentiel impose à l'Alliance des besoins très différents en ce qui concerne ses forces navales. A cet égard, l'aptitude à défendre les voies de communications maritimes transatlantiques et méditerranéennes, à préserver l'intégrité de la zone de l'OTAN et à protéger les transports d'approvisionnements militaires et industriels vers l'Europe revêt une importance décisive pour l'OTAN. Au contraire, le Pacte de Varsovie est essentiellement indépendant des voies maritimes de communications et le resterait en cas de conflit.

En développant les sous-marins d'attaque, les grands navires de surface et les bombardiers de l'aéro-navale, l'Union soviétique se donne les moyens de couper l'Europe occidentale des renforts américains. Les forces navales de l'OTAN, dont le rôle très différent consiste à neutraliser les sous-marins nucléaires stratégiques soviétiques, à protéger les voies maritimes transatlantiques et d'une manière générale à empêcher le Pacte de Varsovie de s'assurer la suprématie maritime dans l'Atlantique Nord comprennent des escorteurs, des porte-avions, des sous-marins et des forces amphibies qui, au total, peuvent rivaliser avec les forces navales soviétiques bien que la menace sous-marine reste très importante. Dans le domaine maritime, l'OTAN est donc encore en mesure bien qu'avec de plus en plus de difficulté, d'atteindre ses objectifs.

### **Forces aériennes**

L'Union soviétique applique un programme permanent et progressif de modernisation de son aviation tactique. Les forces aériennes d'attaque qui font face à l'OTAN ont augmenté d'environ 20 % au cours des cinq ou six dernières années, et l'introduction d'avions modernes comparables en qualité à ceux de l'OTAN a plus que triplé la portée et doublé la charge utile de certains chasseurs et avions d'attaque au sol. L'URSS dispose d'un grand nombre d'aérodromes bien protégés qui offrent à ses forces aériennes la possibilité de se déployer rapidement et améliore donc leur souplesse d'emploi, leur mobilité et leur capacité de survie. Les moyens de transport aérien continuent de s'améliorer. En outre, on peut imaginer que son aviation civile permettrait de doubler sa capacité de transport militaire.

D'une manière générale, les forces aériennes soviétiques des années 80 comprennent un nombre important d'avions extrêmement modernes qui, en raison de leur rayon d'action et de leur puissance de feu, constituent une très forte puissance offensive en Europe.

Face à cette menace, l'OTAN maintient en Europe un système de défense aérienne couvrant plusieurs zones en altitude et consistant en un système de détection et de contrôle avancés, une ceinture de missiles sol-air et des avions de chasse capables d'atteindre des objectifs aériens et terrestres. La défense aérienne est complétée par les armes anti-aériennes dont sont dotées ses forces terrestres et navales.

Bien qu'inférieure en nombre d'appareils, l'OTAN dispose d'une plus forte proportion d'avions polyvalents très performants et servis par des équipages

hautement qualifiés, mais l'Union soviétique est en train de combler l'écart avec son vaste programme de modernisation et de rattraper peu à peu à l'OTAN l'avantage général qu'elle a sur le plan technologique.

### **Evaluation d'ensemble**

Les forces conventionnelles du Pacte de Varsovie qui font face à l'OTAN, et en particulier ses forces terrestres, sont supérieures à celles de l'Alliance. Pendant de nombreuses années, l'avantage numérique dont bénéficiait le Pacte de Varsovie était en grande partie compensé par la supériorité qualitative des forces de l'OTAN en équipement et en entraînement. Toutefois cette supériorité, tout en restant visible dans un certain nombre de domaines, a peu à peu diminué au cours des dernières années, en particulier en ce qui concerne les forces terrestres, du fait des investissements massifs de l'Union soviétique en matériel militaire.

On considère néanmoins, que le dispositif de défense de l'OTAN suffit à atteindre son objectif qui est de décourager l'agression et de défendre la zone de l'OTAN au cas où la dissuasion échouerait. Toute tentative faite pour percer les défenses conventionnelles de l'OTAN exigerait un effort massif et les conséquences possibles, y compris l'escalade nucléaire, seraient difficile à mesurer et comporteraient un degré de risque qui, pense-t-on, serait absolument inacceptable. Le maintien d'un dispositif de défense adéquat exige toutefois un effort constant pour préserver l'efficacité de chacun des trois éléments de cette triade que constituent les forces nucléaires stratégiques, les forces nucléaires de théâtre et les forces conventionnelles ainsi que le lien évident qui existe entre eux.

